

Compte rendu de séance

Séance du 21 Décembre 2016

L' an 2016 et le 21 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, LOUAISIL Pascal, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : AYGALENC Monique à Mme JACQUEMIN Marie, COCONNIER Sonia à M. ROBERT Elie, MM : BESNIER Laurent à M. LOUAISIL Pascal, DAHIOT Daniel à Mme MADDALIN Christine, POTTIER Christian à Mme CLOUET Nathalie

Absent(s) : M. HERVOUIN Jean-Jacques

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 15/12/2016

Date d'affichage : 15/12/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine

le : 22/12/2016

et publication ou notification

du : 22/12/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme MADDALIN Christine

Ordre du jour

16-115 - Réhabilitation de la poste en boulangerie - marchés de travaux

16-116 - Etude d'urbanisme et lotissements extension Nord : Marché URBEA - COLLIN - ECR - avenant n°2

16-117 - Eglise Saint Mars - avenant

16-118 - Pêle - Mêle Sports et loisirs - avenant à la convention de mise à disposition de personnel

16-119 - Devis divers

16-120 - Vitré Communauté - avis sur le schéma de mutualisation

16-121 - Acquisition d'une licence IV

16-122 - Réhabilitation et agrandissement de la cantine - maîtrise d'oeuvre

16-115 - Réhabilitation de la poste en boulangerie - marchés de travaux
--

Vu la consultation selon la procédure adaptée;

Vu l'analyse des offres par l'agence Jaouen et Raimbault - BECB - ECIE Architectes;

Vu l'avis de la commission "Finances",

Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir les entreprises suivantes:

lot	entreprise	Montant du marché en € HT
1 - démolitions - maçonnerie	BTEM	22 480,75
2- Ravalements	GERAULT	9 071,34
3- Etanchéité	ETANDEX	44 851,00
4- Menuiseries extérieures	MONVOISIN	60 112,73
5- Menuiseries intérieures	MONVOISIN	11 493,74
6- Plomberie Sanitaires VMC	QUARK HABITAT	18 000,00
7 - Electricité Chauffage	QUARK HABITAT	26 500,00
8- Isolations Cloisons sèches Plafonds	HERVAGAULT	26 794,90
9-Carrelages Revêtements	BARBOT	10 692,15
10- Peintures - sols souples	GERAULT	17 018,99
11- Cloisonnement isotherme	VSA Aménagement	9 916,49
TOTAL		256 932,09 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

**16-116 - Etude d'urbanisme et lotissements extension Nord : Marché URBEA - COLLIN
- ECR - avenant n°2**

Vu la délibération n°13-35 du Conseil Municipal réuni le 16 mai 2013 autorisant le Maire à signer le marché avec le groupement URBEA / Michel COLLIN / ECR Environnement pour un montant total de 65 975 € HT ;

Considérant les modifications du programme d'étude;

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant n°2 au contrat de maîtrise d'oeuvre sans incidence sur le montant total du marché;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-117 - Eglise Saint Mars - avenant

Vu la délibération n°14-047 du Conseil Municipal réuni le 24 juillet 2014 et la délibération n°14-057 du 9 octobre 2014 autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;

Considérant que certains travaux n'ont pas été réalisés,

Lot 4		TF + TC1 + TC2	Avenants n°1, 2 et 3 en € HT	avenant n°4 (sur TC 1 et TC2)	Nouveau montant du marché en € HT
Couverture	HERIAU	121 285,75	+ 8 167,52 +491,90 +4 287,62 = 12 947,04	- 16 968,17 - 14 069,82	103 194,80

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-118 - Pêle - Mêle Sports et loisirs - avenant à la convention de mise à disposition de personnel

Vu la délibération du 7 juillet 2016 autorisant Madame le Maire à signer la Convention avec l'Association Pêle Mêle Sports et Loisirs pour la mise à disposition de personnel pour les TAP (année scolaire 2016-2017),

Vu la demande de la mairie d'assurer une séance supplémentaire de TAP le vendredi,

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant n°1 à la convention avec l'Association Pêle Mêle Sports et Loisirs.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-119 - Devis divers

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants (investissement):

BUDGET PRINCIPAL		
Plantations abords de la salle des sports	Pépinières Jean HUCHET	3 224,94 € TTC
Désamiantage ancienne école - ancienne mairie	Breizh Collecte	672,00 € TTC
Logiciel comptabilité - gestion des factures - contrat de 3 ans	Segilog	480,00 € TTC mise en service 240,00€ TTC / an
Contrat annuel machine à affranchir (5 ans)	Néopost	360 € TTC

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-120 - Vitré Communauté - avis sur le schéma de mutualisation

Créé par l'article 67 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

La mutualisation consiste en la mise en commun de moyens entre différentes structures. Outre l'obligation légale d'adoption d'un schéma de mutualisation par les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), s'ouvre la possibilité de réviser les modes d'organisation et de fonctionnement de l'administration territoriale sur notre territoire.

A ce titre, la démarche de Vitré Communauté s'appuyant sur la participation des maires et des agents concernés, s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de la qualité et de la performance de l'administration territoriale. Ainsi, le diagnostic, recueillant les pratiques existantes et les attentes de la part des communes, en constitue le socle.

Le rapport de mutualisation a été présenté au conseil communautaire de Vitré Communauté du 30 septembre 2016. Ce rapport intègre le projet de schéma de mutualisation de Vitré Communauté. Ce dernier retrace les actions à mettre en œuvre sur la durée du mandat et les outils mobilisés.

Le projet de schéma de mutualisation s'articule autour de la synergie de :

- services communs entre l'agglomération et la ville de Vitré
- services communs de l'agglomération orientés vers l'ensemble des communes
- prestations de services ciblées
- dispositifs relevant de la 'mutualisation douce' ou mise en réseau de la communauté d'agglomération et de ses communes membres
- constitution d'un organigramme unique entre ville et communauté intégrant la mise à disposition individuelle et respective de cadres

Le projet de schéma de mutualisation vise en effet une meilleure allocation des ressources en ingénierie, source de cohésion et de cohérence. Son déploiement s'opérera sur la durée du mandat.

Services communs

**Vitré Communauté
Ville de Vitré**

Vers les commu

Phase 1 - 2016-2017-2018

Phase 1 - 2016-2017-2018

ÿ Affaires juridiques - marchés publics
ÿ Secrétariat des assemblées
ÿ Informatique et télécommunications
ÿ SIG
ÿ Ressources humaines
ÿ Archives
ÿ Comptabilité et ingénierie financière

ÿ Assistant à maîtrise d'ouvrage technique
de voirie
ÿ Informatique et télécommunications
ÿ Conseils juridiques et marchés publics

Phase 2 - à déterminer

ÿ Services techniques
ÿ Bureau d'études – architecte – maîtrise
d'œuvre
ÿ Affaires foncières et urbanisme
opérationnel
ÿ Entretien et gestion des véhicules
ÿ Gestion et enregistrement du courrier

Phase 2 - à déterminer

Selon l'évolution des besoins, les souhaits
et les choix des communes membres

>> Les prestations de services de Vitré Communauté vers les communes

- Nettoisement de voirie et allées sablées (balayeuse, actisol)
- Entretien d'espaces verts (intervention-matériel)
- Contrôle des équipements sportifs

>> Par ailleurs, l'élan de mutualisation repose également sur des outils de mutualisation douce :

- animation du réseau des secrétaires de mairie, mise en place d'un réseau des responsables RH
- plan de formation multi communal,
- conseil sur les archives,
- Système d'Information Géographique
- conseil sur le financement des projets (dans le cadre des missions du Pays de Vitré – Porte de Bretagne)

L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer* ».

Le Conseil Municipal

EMET un avis favorable sur le schéma de mutualisation de Vitré Communauté

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-121 - Acquisition d'une licence IV

Vu le jugement du 11 mai 2011 du Tribunal de Commerce de Rennes ouvrant une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la SARL DELODIS, discothèque "La Pergola" à la Croix Pilard à Bais,

Vu la proposition d'achat de la licence IV au prix de 1 200 € TTC,

Le Conseil Municipal

DECIDE d'acheter cette Licence IV au prix de 1200 € TTC;

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens.

A la majorité (pour : 16, contre : 2, abstentions : 0)

16-122 - Réhabilitation et agrandissement de la cantine - maîtrise d'oeuvre

Madame le Maire présente le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la cantine;

Vu la consultation de bureaux pour la mission de maîtrise d'oeuvre,

Le Conseil Municipal

RETIENT la proposition du cabinet d'architectes Atelier Parallèle pour un taux de rémunération de 6,9 %.

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché correspondant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 00 heure